



**INSTALLATION DE PRODUCTION DE
VAPEUR A PARTIR DE CSR
(GRAULHET, 81)**

**DECLARATION D'INTENTION
POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE CSR**

ARTICLE L121-18 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Janvier 2022



IDE Environnement

4, rue Jules Védrières—31 200 TOULOUSE

Tél : 05 62 16 72 72

Email : contact-ide@ide-environnement.com

SOMMAIRE

1	CONTEXTE.....	1
2	MOTIVATIONS ET RAISONS D'ETRE DU PROJET	2
2.1	EMPLACEMENT ET ASPECTS FONCIERS	3
2.2	DESCRIPTION GENERALE DES ACTIVITES	8
2.3	CLASSEMENT DU SITE SELON LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES	9
3	LE PLAN OU LE PROGRAMME DONT IL DECOULE.....	11
4	LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE PROJET	11
5	APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	12
5.1	SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE	12
5.2	SYNTHESE DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT	17
6	SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES.....	23
7	LES MODALITES DEJA ENVISAGEES, S'IL Y A LIEU, DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC.....	24

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Carte de localisation au 1/25000^{ème} et rayon d'affichage de 3 km</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 : Plan des abords</i>	<i>5</i>
<i>Figure 3 : Plan cadastral (Source : cadastre.gouv.fr)</i>	<i>6</i>
<i>Figure 4 : Plan de masse du projet</i>	<i>7</i>
<i>Figure 5 : Schéma de fonctionnement de l'unité de production de vapeurs à partir de CSR</i>	<i>8</i>

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Superficie des parcelles cadastrales incluses dans le périmètre ICPE.....</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 2 : Classement projeté de la chaufferie CSR</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 3 : Synthèse de l'analyse de l'état initial et des enjeux</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 4 : Synthèse des incidences potentielles sur l'environnement.....</i>	<i>17</i>

1 CONTEXTE

L'article R121-25 du Code de l'Environnement indique que tout projet mentionné au 1° de l'article L. 121-17-1, dont le **montant total des subventions publiques à l'investissement accordées sous forme d'aide financière nette est supérieur à cinq millions d'euros hors taxe, est soumis à déclaration d'intention** en application des dispositions de l'article L. 121-18.

L'article L121-17-1 précise que les projets concernés sont les projets mentionnés au 2° de l'article L. 121-15-1, lorsque le montant des dépenses prévisionnelles d'un tel projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique est supérieur à un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat et ne pouvant être supérieur à 5 millions d'euros, ou lorsque le montant total des subventions publiques à l'investissement accordées sous forme d'aide financière nette au maître d'ouvrage d'un projet privé est supérieur à ce seuil.

les projets mentionnés au 2° de l'article L. 121-15-1 sont **les projets assujettis à une évaluation environnementale**, en application de l'article L. 122-1 et ne relevant pas du champ de compétence de la Commission nationale du débat public en application des I et II de l'article L. 121-8.

Le projet de création d'une chaufferie de Combustibles Solides de Récupération (CSR) :

- ✓ **est soumis à évaluation environnementale** au titre de la catégorie 1° de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement ;
- ✓ ne relève pas du champ de compétence de la Commission Nationale du Débat Public dès lors que le coût du projet (bâtiments, infrastructures, équipements) est inférieur à 300 millions d'euros HT
- ✓ **est réalisé sous maîtrise d'ouvrage privée avec un montant prévisionnel d'aides publiques supérieur à 5 millions d'euros.**

En conséquence, le présent projet est soumis à déclaration d'intention.

Le contenu de la déclaration d'intention est défini par l'Article L121-18 du Code de l'Environnement.

Le présent document constitue donc la déclaration d'intention pour le projet d'implantation d'une chaufferie CSR, sur la commune de Graulhet (81).

2 MOTIVATIONS ET RAISONS D'ETRE DU PROJET

L'activité industrielle de l'usine Gélamines Weishardt, créée en 1911 sur le site de Graulhet, dans le Tarn (81), est consommatrice d'énergie sous forme vapeur. Elle nécessite 147 GWh/an de vapeur produite à partir de gaz naturel par une chaudière et une cogénération.

Fin 2023, cette cogénération sera mise à l'arrêt ce qui amène à une nouvelle réflexion dans l'apport énergétique de l'usine. **En conséquence, afin d'assurer ce besoin énergétique, le présent projet consiste en la création d'une chaufferie CSR¹ développée par ENGIE Solutions et exploitée par une société de projet spécifiquement créée.**

Cette unité remplira les fonction suivantes :

- assurer la **pérennité et la compétitivité du site Gélamines Weishardt de Graulhet**, avec une **nouvelle production d'énergie performante**,
- **valoriser les CSR produits localement**, par la future unité de valorisation des déchets ménagers du syndicat TRIFYL, situé à moins de 5 km du site et par le site de Paprec de Bruguières (31) situé à environ 60 km ;
- limiter la période de transition entre la fin de vie de la cogénération et le démarrage de la nouvelle chaudière CSR, en produisant rapidement la vapeur nécessaire au fonctionnement de l'usine.

Actuellement, l'usine fonctionne 24h/24 et 355 jours par an, laissant 10 jours d'arrêt durant le mois d'août. Son procédé industriel utilise de la vapeur 32 bar surchauffée à 390°C. La consommation de vapeur est de 147 GWh/an avec un besoin en vapeur stable et continu d'environ 17 MW.

Ainsi, avec un fonctionnement de la chaudière CSR estimé à 8 000 h/an et une puissance de combustion de 19,9 MW, la nouvelle chaudière produira 130 GWh/an de chaleur pour un besoin total de 147 GWh/an, représentant 88% du besoin.

¹ CSR = Combustibles Solides de Récupération

2.1 EMBLACEMENT ET ASPECTS FONCIERS

L'unité de production de vapeurs à partir de CSR se situera :

- dans le département du Tarn (81),
- sur la commune de Graulhet,
- au lieu-dit « La Ventenaye »,
- chemin de Saint Hilaire.

Actuellement, l'accès à l'emplacement se fait par la route départementale reliant Graulhet à Réalmont, puis par la rue Maurice Weishardt et enfin le chemin de Saint Hilaire desservant le site.

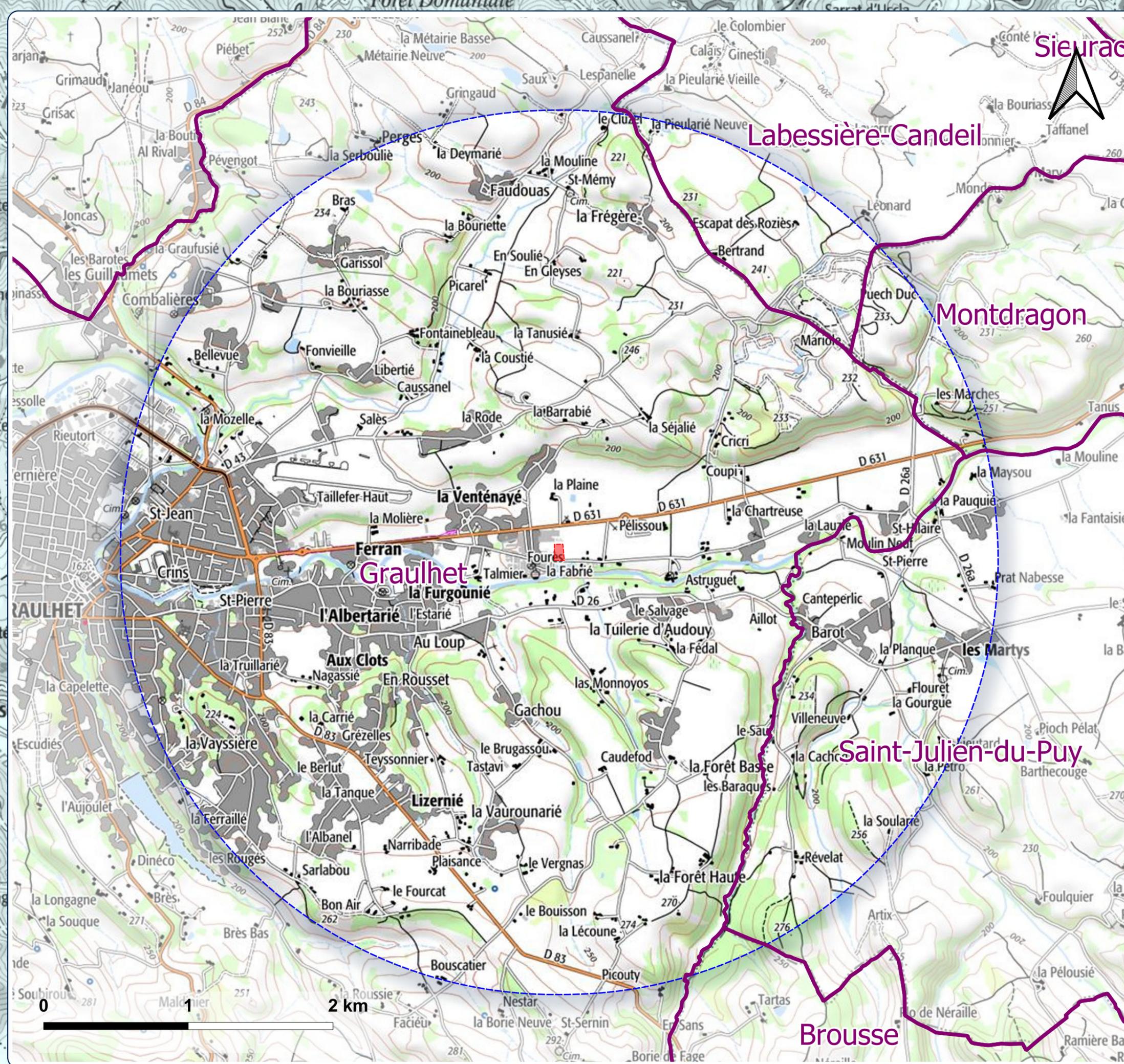
Il n'est pas exclu que dans le cadre du projet, un accès direct depuis la rue Maurice Weishardt ou depuis la route départementale D631, soit mis en oeuvre.

La seule parcelle incluse dans l'emprise clôturée de l'installation CSR est la parcelle n°2256 (pour partie) de la section B du plan cadastral, cette parcelle est la propriété de la société SAS GELATINES WEISHARDT.

Tableau 1 : Superficie des parcelles cadastrales incluses dans le périmètre ICPE

Référence Parcelles	Superficie totale des parcelles	Superficie incluse dans le périmètre ICPE
B 2256	19 107 m ²	environ 9 500 m ²

La carte de localisation du site, le plan des abords, le plan cadastral, ainsi que le plan de masse du projet, sont présentés en pages suivantes.



Carte de localisation
1 / 25 000 ème

- ### Légende
- Limite ICPE
 - Rayon de 3 km autour du site
 - Limites communales

Sources : Fond cartographique : IGN SCAN 25 TOPO

Référence client :

Date de réalisation :
Juin 2021

Occupation des sols aux abords du site

Légende

- Limite ICPE projetée
- Rayon de 100m et 300m autour de la limite ICPE
- Routes
- Cours d'eau

Bâtiment à usage :

- Résidentiel
- Annexe
- Industriel
- Commercial et services
- Agricole
- Religieux
- Sportif
- Indifférencié
- Cimetière

Occupation des sols dans le périmètre des 100 m

N°	Nom
1	MPI - Midi Préfa Industries
2	Gélatines Weishardt
3	Chaufferie SETHELEC
4	STEP de l'usine Gélatines Weishardt
5	Terres agricoles

Sources : Fond orthophoto ; BD TOPO IGN

Référence client :



Date de réalisation :
Janvier 2022

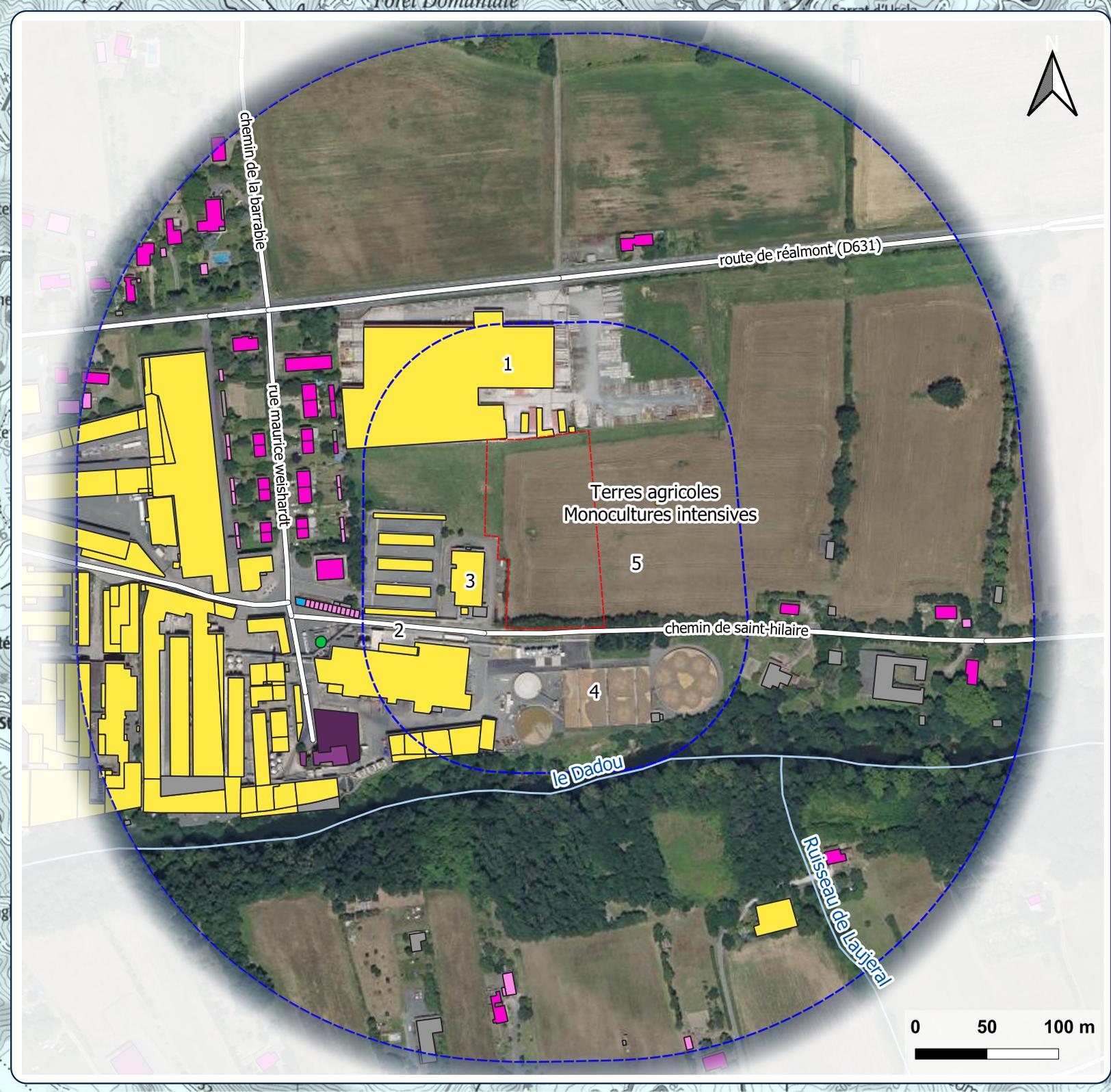





Figure 3 : Plan cadastral (Source : cadastre.gouv.fr)

Implantation Chaudière CSR 19,9MW - Site WEISHARDT
Version silo/grappin 3 fosses

Format : A0
Echelle : 1:200ème
25/08/2021



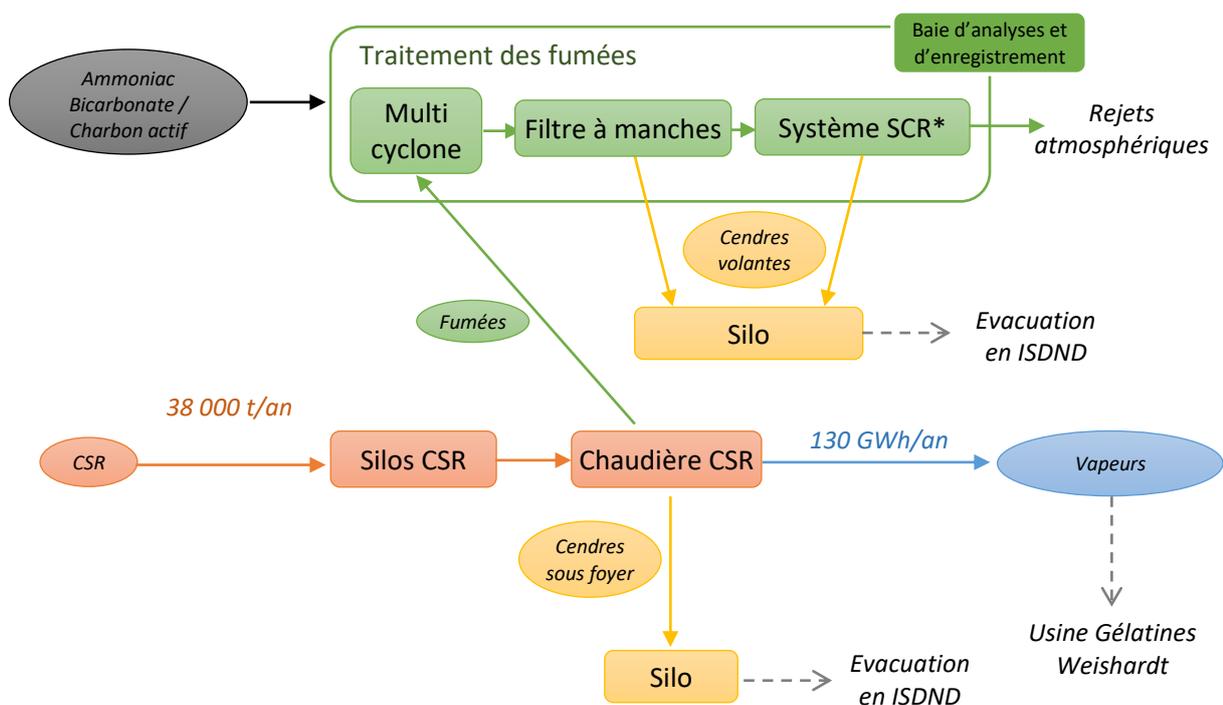
2.2 DESCRIPTION GENERALE DES ACTIVITES

Le projet consiste en la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une installation de production de vapeur et d'eau chaude utilisant des Combustibles Solides de Récupération (CSR), pour le site de GELATINES WEISHARDT à Graulhet, sur une durée de 20 ans.

Cette unité de production de vapeur sera constituée :

- d'un silo de stockage de CSR permettant de stocker 2 600 m³ (soit 4 jours d'autonomie),
- d'un local chaufferie abritant la chaudière CSR d'une puissance de 19,9 MW_{th} et ses équipements associés,
- d'un traitement des fumées en extérieur,
- de locaux administratifs

Le schéma ci-après présente le fonctionnement global de l'installation de production de vapeurs :



*SCR = système de Réduction Sélective Catalytique (Selective Catalytic Reduction)

Figure 5 : Schéma de fonctionnement de l'unité de production de vapeurs à partir de CSR

Le projet s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique d'une part en substituant l'usage d'énergie fossile par une énergie de récupération et dans le cadre d'une économie circulaire d'autre part, en valorisant un combustible partant actuellement en centre d'enfouissement et issu des centres de tri du territoire.

Ce projet permettra notamment la création d'emploi locaux, la réduction des émissions de CO₂ du site et la réduction de la dépendance budgétaire de GELATINES WEISHARDT, vis-à-vis du prix du gaz naturel.

2.3 CLASSEMENT DU SITE SELON LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Etant donné le projet, le classement du site selon la nomenclature des ICPE est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Classement projeté de la chaufferie CSR

Numéro	Désignation des activités	Seuils						Classement	Rayon affichage	Observations techniques
		Unités	Déclaration	Enregistrement	Autorisation	Seuil Bas	Seuil Haut (AS)			
3520.a	Elimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets : a) Pour les déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 tonnes par heure	t/h	-	-	3	-	-	A	3 km	Chaudière CSR d'une puissance maximale de 19,9 MW et d'une capacité maximale de traitement des CSR de 6 t/h⁽²⁾ la valeur annuelle sera de l'ordre de 38 000 t/an (4,75 t/h sur 8 000h)
2971	Installation de production de chaleur ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de combustibles solides de récupération dans une installation prévue à cet effet, associés ou non à un autre combustible 1. Installations intégrées dans un procédé industriel de fabrication	/	-	-	0	-	-	A	2 km	

² Le temps de fonctionnement de la chaudière CSR est estimé à 8 000 h/an.

L'unité de production de vapeurs à partir de CSR sera donc soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour les rubriques 3520.a et 2971.

Sont inclus dans la rubrique 2971, « *l'ensemble des équipements : toutes les lignes de l'unité de co-incinération, les installations de réception, d'entreposage et de traitement préalable des CSR, les systèmes d'alimentation en CSR, en combustibles et en air, la chaudière de récupération d'énergie, les installations de traitement des fumées, les installations de traitement ou d'entreposage des résidus et des eaux usées, les cheminées, les appareils et les systèmes de commande des opérations de co-incinération des CSR, d'enregistrement et de surveillance des conditions de la combustion* » (Source : Arrêté du 23/05/16 relatif aux installations de production de chaleur et/ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de combustibles solides de récupération dans des installations prévues à cet effet associés ou non à un autre combustible et relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

Les silos de stockage de CSR ne sont donc pas classés par ailleurs.

3 LE PLAN OU LE PROGRAMME DONT IL DECOULE

Le projet ne découle pas d'un plan ou d'un programme.

La Demande d'Autorisation Environnementale traitera la compatibilité du projet avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Occitanie. Un des objectifs du plan étant de développer la valorisation énergétique de la fraction CSR.

Enfin, mentionnons que ce type d'installation bénéficie d'une subvention ADEME, dans le cadre des Appels A Projets CSR du Fonds Economie circulaire et renforcé par le Plan de Relance permettant aux projets sélectionnés de structurer une filière de valorisation des déchets non recyclables, dans une logique de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement.

Ce projet a été lauréat de l'appel à projet CSR 2019 et bénéficiera d'une aide à l'investissement complémentaire apportée par la Région Occitanie.

4 LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE PROJET

Comme indiqué sur la carte de localisation, les communes concernées par le rayon d'affichage de l'enquête publique, qui est de 3 km pour la rubrique 3520.a, sont :

- Graulhet,
- Brousse,
- Labessière-Candeil,
- Montdragon,
- Saint-Julien-du-Puy.

5 APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Les incidences potentielles du projet sur l'environnement et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces incidences, sont présentées dans la présente partie.

La réalisation de la Demande d'Autorisation Environnementale, notamment au travers de l'étude d'impact et de l'étude des risques sanitaires, permettra de développer et compléter, l'évaluation de ces incidences et les mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation associées.

5.1 SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des éléments de l'état initial et leurs enjeux :

Légende :

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Tableau 3 : Synthèse de l'analyse de l'état initial et des enjeux

Milieu	Thématique	Diagnostic de l'état initial	Enjeux
Milieu physique	Sol et sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Site installé sur une formation géologique dite « Alluvions des basses plaines du Tarn et du Dadou » composée d'une couche de graviers et de sable surmontée d'une couche de limons. ☞ Successions lithologiques à 250 m à l'Ouest du site : <ul style="list-style-type: none"> - alluvions sur 14,7 mètres d'épaisseur, - marnes sablonneuses sur 261 mètres d'épaisseur, - argiles schisteuses sur 12 m d'épaisseur 	Formation géologique ne présentant aucun facteur de sensibilité particulier

Milieu	Thématique	Diagnostic de l'état initial	Enjeux
Milieu physique		<ul style="list-style-type: none"> - argiles sur 12 m d'épaisseur - alternance de grès et quartzites jusqu'à la base des sondages. Précisons, qu'une étude géotechnique G2 AVS sera réalisée en janvier 2022. Cette étude permettra de préciser ces éléments.	
	Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Au droit de la zone d'étude : <ul style="list-style-type: none"> - Entité hydrogéologique «<i>Alluvions de la basse plaine et des basses terrasses du Dadou</i>» - Masse d'eau souterraine n° FRFG021 «<i>Alluvions du Tarn, du Dadou et de L'Agout secteurs hydro 03-04</i>» - Masse d'eau souterraine n° FRFG083 «<i>Calcaires et sables de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne</i>» - Masse d'eau souterraine n° FRFG082 «<i>Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif Sud</i>» ☞ Totalité des flux d'eau qui traversent les unités aquifères qui composent ces masses d'eaux allant in fine rejoindre la mer. ☞ Masse d'eau présentant un intérêt écologique mineur. ☞ Pas de captage AEP aux abords du site qui n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable. 	Absence de ressources exploitées et exploitables en aval du site ; Faible intérêt écologique.
	Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Réseau hydrographique local caractérisé par un réseau de ruisseaux permanents et temporaires qui drainent l'ensemble du secteur. ☞ Proximité du cours d'eau par rapport à la zone d'implantation (125 m) ☞ Pas de captage AEP en eaux superficielles. 	Forte vulnérabilité des eaux superficielles à tout risque de pollution, en raison de leur faible potentiel auto-épuration (liée essentiellement à la faiblesse des débits qui limite les possibilités de dilution)
	Climat	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Climat de type océanique alterné, entre le climat océanique, les climats de montagne et le climat semi-continentale : <ul style="list-style-type: none"> - Température moyenne basse de 5,4°C en janvier et température moyenne haute de 22,3°C en juillet ; - Pluviométrie répartie sur l'année avec un pic aux mois d'avril-mai 	Pas d'enjeu.

Milieu	Thématique	Diagnostic de l'état initial	Enjeux
		et un mois plus sec en plein été (juillet) ;	
	Air	☞ cf. « Milieu humain »	/
Milieu naturel	Patrimoine naturel	☞ Le projet ne se trouve pas au sein d'un zonage environnemental. ZNIEFF de type I « Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle » : à 650 m au Nord ; ZNIEFF II « Coteaux de Graulhet à Lautrec » à 400 m au Sud	Lien écologique peu probable et pas de lien hydraulique avec le site d'étude.
	Habitats / Flore / Faune	☞ Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur le site Prédiagnostic écologique et étude de délimitation des zones humides effectués en juin 2021 ☞ Aucune zone humide n'est présente sur le site ☞ Aucun intérêt floristique particulier sur le site. ☞ Enjeux faibles pour l'avifaune : présence de sept espèces communes et ubiquistes. Travaux hors périodes de reproduction (mars-juillet). ☞ Enjeux très faibles pour les amphibiens, les insectes, les reptiles et les mammifères.	Enjeu faible. Quelques recommandations permettront d'éviter les impacts.
Milieu naturel	Fonctionnalité écologique	☞ Pas de réservoirs de biodiversité ou de corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue (SRCE Midi-Pyrénées) recoupant l'aire d'étude. ☞ Des déplacements d'espèces volantes (avifaune, chiroptères) via les alignements d'arbres sont probables.	Enjeu faible.
Paysage et patrimoine	Paysage / perception visuelle	☞ Enjeux paysagers identifiés à proximité du site : la vallée du Dadou, la commune de Graulhet et les mégisseries alentours ☞ Site localisé à proximité d'autres entreprises industrielles ☞ Le site est visible depuis la RD631 et depuis le chemin de Saint Hilaire longeant le Nord de la parcelle.	Quelques co-visibilités depuis les alentours mais il n'existe pas de zone à enjeu identifiée. + projet implanté à proximité d'autres installations industrielles.

Milieu	Thématique	Diagnostic de l'état initial	Enjeux
	Archéologie	☞ Aucun des travaux déjà mené au sein de la zone n'a mis en évidence de vestiges archéologiques au droit du site.	Pas d'enjeu
	Patrimoine culturel	☞ Site patrimonial remarquable le plus proche situé à 10 km du site = SPR « Lautrec » ☞ Pas de monument historique à proximité du site. Aucune co-visibilité sur le site.	Pas d'enjeu
	Patrimoine paysager	☞ Pas de site inscrit ni classé dans un rayon de 3 km	Pas d'enjeu
Contexte humain	Habitat riverain et ERP	☞ Quelques habitations dispersées parmi les bâtiments industriels à l'Ouest du site, la plus proche étant localisée à près de 120 m à l'Ouest des limites de propriété ☞ Pas de zones sensibles (écoles, hôpital, installations de plein air accueillant du public ...) dans un rayon de près de 350 m	Enjeu faible à modéré en fonction de thématiques traitées ci-après.
	Activités humaines	☞ Le site est implanté dans une zone essentiellement industrielle avec quelques parcelles agricoles. ☞ Présence de 3 ICPE aux environs du site : usine de transformation de produits alimentaires (enregistrement) + centrale de cogénération (enregistrement) + usine de transformation de produits alimentaires et combustion (autorisation)	Pas d'enjeu environnemental particulier. Projet s'intégrant à l'Est de l'usine actuelle de Gelatines Weishardt.
	Infrastructures de transport	☞ Site accessible par la route départementale RD631 puis par la rue Maurice Weishardt et enfin par le chemin de Saint-Hilaire ☞ Voie ferrée à environ 11 km au Sud du site. ☞ Aéroport de Graulhet-Montdragon à 1,1 km au Nord-Ouest du site.	Enjeu modéré : augmentation du trafic des poids lourds avec l'activité de chaufferie CSR
	Air / Odeurs	☞ Site installé dans un secteur industriel présentant potentiellement un air de bonne qualité. ☞ L'usine Weishardt et ses équipements d'épuration sont potentiellement source d'odeur dans le secteur	Enjeu modéré.

Milieu	Thématique	Diagnostic de l'état initial	Enjeux
		☞ Aucune autre source d'odeur n'est présente dans le secteur.	
Contexte humain	Ambiance sonore et vibrations	☞ Résultats de l'étude acoustique réalisée en 2021 montrant le respect des niveaux en limite de propriété. ☞ Niveaux sonores conditionnés par les bruits de la STEP de l'usine au Sud du site, de l'activité de l'entreprise Barde Profils, de la nature (animaux, ...). ☞ Au niveau des ZER (zones à émergence réglementée) : valeurs de bruit résiduel pouvant être identiques, voire inférieures, aux valeurs de bruit ambiant. ☞ Pas de sources de vibrations identifiées sur le secteur d'étude.	Faible sensibilité en raison de l'éloignement des riverains (actuellement, site globalement inaudible depuis les zones habitées au vu des résultats de l'étude bruit).
	Emissions lumineuses	☞ Quelques éclairages industriels et éclairages publics.	Aucune sensibilité particulière au regard de l'éloignement des premiers riverains.
	Réseaux	☞ Site desservi par les réseaux d'eau potable, d'électricité et de gaz.	Pas d'enjeu.
Risques	Risques technologiques	Le projet est en dehors de tout secteur concerné par un risque technologique (PPRT, TMD, risque nucléaire). Aucun seuil d'effets domino de l'unité de cogénération voisine n'atteint le site du projet En l'absence de site ou activité à risque à proximité du projet, l'environnement n'est pas vulnérable vis-à-vis des risques technologiques	Aucune sensibilité particulière au regard de l'éloignement des zones à risques technologiques.
	Risques naturels	Le projet n'est pas concerné par le risque inondation. zone de sismicité très faible. La parcelle d'implantation du projet se situe dans une zone d'exposition à aléas moyenne pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles	Le risque de retrait-gonflement des argiles sera pris en compte dès la phase de construction et de choix des équipements

Légende :

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

5.2 SYNTHÈSE DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le tableau suivant synthétise les incidences potentielles du projet sur l'environnement ou sur la santé humaine et établit une hiérarchisation des impacts (positifs, nuls → forts). A ce stade, les principales mesures envisagées de réduction des impacts identifiés, sont présentées dans le tableau suivant.

Légende :

	Impact fort
	Impact modéré
	Impact faible
	Impact négligeable à nul
	Impact positif

Tableau 4 : Synthèse des incidences potentielles sur l'environnement

Thème		Nature de l'impact du site	Mesures évitement / réduction / compensation	Impact résiduel projet	Caractéristiques de l'impact
Sol et eaux	Consommation en eau	* Consommation de l'ordre de 1 m ³ /h, (une grande partie recyclée dans le procédé) * Aucun nouveau prélèvement en eaux superficielles ou souterraines : eau fournie par Weishardt * Pas d'usage sensible : absence de captage AEP en eaux superficielles	Recyclage d'une grande partie des eaux consommées : récupération des eaux condensées La consommation annuelle sera similaire à la consommation actuelle associée à la cogénération	Négligeable	/

Thème		Nature de l'impact du site	Mesures évitement / réduction / compensation	Impact résiduel projet	Caractéristiques de l'impact
Sol et eaux	Eaux superficielles	* Aucun rejet d'eaux de procédé, seul rejet au milieu naturel = eaux pluviales (toitures et voiries)	Etanchéification des zones de travail, mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales : Séparateur d'hydrocarbures ou équivalent, bassin de gestion des eaux dimensionné sur la base d'un évènement de pluie exceptionnelle et sur la base de la méthode D9A (gestion des eaux d'extinction), régulation du débit avant rejet	Faible	Effet direct, temporaire
	Station d'épuration	*. Rejet des eaux de process en station de traitement *. Rejet des eaux usées sanitaires en station de traitement communale (Graulhet)	Les eaux de purges seront rejetées dans la cuve de neutralisation de la cogénération, puis vers la station de traitement des eaux de Weishardt. Quantité et la qualité rejetée à la station faible par rapport aux effluents actuellement traités. Pas de rejet d'effluents aqueux au niveau du traitement des fumées (traitement par voie sèche) Pas de rejet d'effluents aqueux au niveau des sous produits (cendres)	Faible	Effet direct et temporaire
	Sols et eaux souterraines	* Risque de pollution des sols du site négligeable	- Intégralité des installations implantée sur socle béton. Les surfaces alentours sont imperméabilisées - Faible volume de produits liquides dangereux présents et stockés sur rétention réglementaires - Gestion des eaux avec systèmes d'obturation	Négligeable	/

Thème		Nature de l'impact du site	Mesures évitement / réduction / compensation	Impact résiduel projet	Caractéristiques de l'impact
Air / climat	Qualité de l'air / poussières	* Rejet canalisé de l'installation à l'atmosphère. * Objectifs de qualité de l'air seront respectés pour tous les paramètres pour lesquels des valeurs réglementaires sont précisées dans le Code de l'Environnement (article R.121-1).	Application des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) : <ul style="list-style-type: none"> - Traitement des NOx par un système de Réduction Sélective Catalytique (SCR) consistant en l'injection d'un réactif (ammoniac) - Extraction des poussières sous forme de cendres volantes par un mono cyclone - Traitement des gaz acides (HCl, HF, SO2) par un système de traitement à sec par injection de bicarbonate - Abattement des dioxines/furannes et des métaux lourds par injection de charbon actif - Etape finale : captation des poussières et produits résiduels par filtre à manche. - Rejet par cheminée d'une hauteur estimée à 30 m (absence d'obstacle dans l'environnement local) - Baie d'analyse et d'enregistrement des émissions de polluants dans les fumées 	Modéré	Effet direct temporaire
	Climat	* Emissions de gaz à effet de serre par les véhicules et engins utilisés pour le site * L'installation permettra une diminution de l'émission des gaz à effet de serre d'origine fossile par rapport à la situation actuelle (consommation de gaz naturel de la cogénération remplacée par CSR)	/	négligeable	/

Thème		Nature de l'impact du site	Mesures évitement / réduction / compensation	Impact résiduel projet	Caractéristiques de l'impact
Milieu naturel	Habitat naturel / Flore	* Aucun habitat sensible * Aucun intérêt floristique au droit des zones d'implantation	Emprise limitée < 1 ha	Négligeable	Effet direct, permanent
	Faune	* Projet sans incidence car enjeux faunistiques faibles au niveau de la zone d'implantation	Emprise limitée < 1 ha	Négligeable	Effet indirect par dérangement
	Site NATURA 2000	* Site NATURA 2000 localisé à 23 km de la zone d'implantation du projet * Aucune incidence mise en évidence étant donnée l'éloignement du site	/	Nul	/
Milieu humain	Paysage	Bâti de type industriel avec cheminée d'une trentaine de mètres Quelques co-visibilités depuis les alentours mais il n'existe pas de zone à enjeu identifiée.	Efforts d'intégration paysagère mis en œuvre : - site maintenu propre, - intégration architecturale du futur bâti - aménagements paysager périphériques + entretien Implantation dans une zone déjà anthropisée : proximité d'autres installations industrielles	Faible	Effet direct et permanent
	Odeurs	* Activité ne générant pas d'odeurs	* CSR sans matières organiques fermentescibles * CSR stocké en silo fermé	Négligeable	/

Thème		Nature de l'impact du site	Mesures évitement / réduction / compensation	Impact résiduel projet	Caractéristiques de l'impact
Milieu humain	Trafic	Camions de 90 m ³ , trafic moyen journalier = 10 PL/jr (hors WE) incluant la livraison des combustibles et l'évacuation des cendres uniquement sur les heures ouvrées	<ul style="list-style-type: none"> * Rayons d'approvisionnement limités avec 60% de l'approvisionnement à moins de 5 km * Livraison uniquement en période diurne * Absence de trafic le samedi et le dimanche * Rappel du respect du Code de la Route aux chauffeurs * Sensibilisations régulière des chauffeurs * Voie d'accès interne au site entretenue et suffisamment dimensionnée 	Faible	Effet direct et temporaire
	Bruit	<ul style="list-style-type: none"> * Equipements susceptibles de générés des nuisances sonores (four, trémies , etc.) * Implantation de l'installation à proximité d'autres installations industrielles * Habitation la plus proche à 120 m à l'Ouest. 	<ul style="list-style-type: none"> * Respect des valeurs réglementaires en matière de bruit (limite de propriété et au niveau des zones à émergence réglementée les plus proches) * Equipements les plus bruyants localisés dans le bâti fermé * Opérations de déchargement des CSR dans zone de dépotage intégrée au bâti Entretien des équipements sur le site 	Faible	Effet direct
Milieu humain	Vibrations	<ul style="list-style-type: none"> * Absence d'équipement susceptible d'être à l'origine de vibrations perceptibles à l'extérieur du site et gêner le voisinage. * Habitation la plus proche à 120 m à l'Ouest. 	/	Nul	/

Thème	Nature de l'impact du site	Mesures évitement / réduction / compensation	Impact résiduel projet	Caractéristiques de l'impact
Emissions lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> * Eclairages limitées au niveau des voies d'accès et des aires d'évolution des véhicules ainsi qu'au niveau du bâti. * Implantation de l'installation à proximité d'autres installations industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> * Pas d'enseigne lumineuse. * Eclairages directionnel orientés vers le sol 	Négligeable	/
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> * Site en dehors de tout périmètre de monument historique * Site hors des périmètres de sites inscrits ou classés * Absence de co-visibilité avec les sites culturels 	/	Nul	/
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> * Principaux déchets générés par le site : cendres, refiom et mâchefers * Déchets de fonctionnement du site dirigés vers des filières adaptées en vue d'une valorisation ou d'une élimination 	<ul style="list-style-type: none"> * Contenants spécifiques pour chaque catégorie de déchets, notamment pour les différentes catégories de cendres, refiom et mâchefers * Evacuation régulière * aucun risque d'envol * aucun risque de pollution du sol 	Faible	Effet indirect
Utilisation rationnelle de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> * Amélioration de la performance énergétique de l'installation projeté par rapport à l'installation existante (cogénération) 	Substitution de l'énergie fossile utilisée pour la production de vapeur par une énergie partiellement renouvelable (CSR)	Positif	Effet indirect et permanent

6 SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES

Une étude énergétique a été menée sur le site de GELATINES WEISHARDT, afin de déterminer les solutions de productions thermiques pertinentes, après échéance du contrat d'obligation d'achat de la cogénération gaz. Deux solutions ont été retenues :

- Une nouvelle unité de production vapeur à partir de CSR ;
- La rénovation de la chaudière gaz actuelle.

Les résultats de l'étude comparative présentent la chaufferie CSR comme la solution avec le meilleur prix de revient de la chaleur tout en répondant aux critères de performances énergétiques et environnementales de GELATINES WEISHARDT. Cette solution a donc été retenue comme équipement principal de production vapeur du site.

La solution alternative avec la rénovation de la chaudière gaz actuelle est tout de même envisagée sur la période de transition entre la fin de l'obligation d'achat de la cogénération (décembre 2023) et le démarrage de l'installation CSR (avril 2025).

Après le démarrage de l'installation CSR, la chaudière gaz actuelle fonctionnera en appoint secours de la nouvelle chaudière CSR.

7 LES MODALITES DEJA ENVISAGEES, S'IL Y A LIEU, DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

A ce stade du projet, il n'est pas envisagé de concertation au sens de l'article L121-18 alinéa 6 du Code de l'Environnement.

Le projet est soumis à autorisation environnementale, il fera l'objet d'une enquête publique, organisée en conformité avec les exigences réglementaires en la matière (Code de l'Environnement).

De plus, le I de l'article R121-25 du Code de l'Environnement précise que la déclaration d'intention est publiée :

- ✓ sur le site internet du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable, s'il ou elle dispose d'un tel site ;
- ✓ et sur le site internet des services de l'Etat dans le département ;
- ✓ pour les projets, le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable rend publique la déclaration d'intention par le biais d'un affichage dans les mairies des communes mentionnées au 3° du I de l'article L. 121-18.

Enfin, le II de l'article R121-25 du Code de l'Environnement indique que le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable détermine la liste des communes prévue au 3° de l'article L. 121-18, en tenant compte des principaux impacts environnementaux de son projet, plan ou programme connus à ce stade.

En conséquence, la déclaration d'intention sera publiée :

- ➔ sur le site internet d'Engie Solutions (www.engie-solutions.com/fr) ;
- ➔ sur le site internet de la préfecture du Tarn (www.tarn.gouv.fr);
- ➔ dans les mairies des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km, soit :
 - Graulhet,
 - Brousse,
 - Labessière-Candeil,
 - Montdragon,
 - Saint-Julien-du-Puy.



IDE Environnement

Bureau d'études et de conseils en Environnement

4, rue Jules Védrières – BP 94204

31031 TOULOUSE Cedex 04

Tél : 05 62 16 72 72 - Fax : 05 62 16 72 69